

Périscolaire

Le Périscolaire de Janneyrias :

Garderie du matin de 7h05 à 8h00

Cantine de 11h45 à 13h50

Garderie du soir de 16h30 à 18h00



Les services périscolaires sont des services communaux,
les inscriptions se font en Mairie.

Le restaurant scolaire se trouve dans le bâtiment de l'école.

La Mairie vous donnera un accès au logiciel

3D Ouest

qui vous permettra de gérer les prestations dont bénéficiera votre enfant.

Agent responsable du périscolaire :

Mme Karine TRUFINET

Pour joindre le service périscolaire,

06 13 01 66 19

commune-de-janneyrias@orange.fr

Mairie : 04 78 32 02 43

Horaires d'ouverture de la Mairie

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>9h</i>	<i>14h</i>	<i>14h</i>	<i>14h</i>
<i>12h</i>	<i>18h30</i>	<i>18h</i>	<i>18h</i>



Ecole Primaire des fleurs

1, chemin des écoliers

38280 Janneyrias

06 25 11 02 35

ce.0382241e@ac-grenoble.fr

Livret d'accueil





Vous venez d'inscrire votre enfant en Mairie à
L'Ecole des Fleurs de Janneyrias



Appelez maintenant **Mme GRECIET Sylvie**, Directrice de l'école,
pour procéder à son admission. Vous pourrez ainsi prendre
rendez-vous pour venir visiter l'école avec votre enfant.



La rentrée des classes se fera le jeudi 1er septembre 2022.

Les listes des classes seront affichées devant l'école la veille de la rentrée.



Horaires de l'école

Ouverture des portes à 8h05
Cours du matin : 8h15 à 11h45
Ouverture des portes à 13h50
Cours de l'après-midi : 14h00 à 16h30

Les portes de l'école **ouvrent 10 minutes avant le début des cours.**
Vous devez accompagner vos enfants de maternelle jusqu'à leur classe.
En élémentaire, un enseignant est au portail pour accueillir les enfants qui
vont seuls, directement en classe.

**Tout le monde doit être en classe à 8h15
car les portes de l'école se referment !**

Règlement intérieur

Il est en ligne sur le site internet de la Mairie et vous pouvez aller le consulter dès maintenant.
Ce règlement est à **respecter** par tous.

A l'école des Fleurs nous respectons toutes et tous 3 règles d'or :

3

- je me respecte et je respecte les autres
- je participe au climat d'apprentissage
- je respecte notre espace de vie et de travail

Communication école-familles



La communication entre l'école et les familles se fait par **le cahier de liaison** (cahier bleu) et via l'application Educartable.
A la rentrée, l'école vous donnera vos codes pour accéder au **portail éducartable** qui comprend un cahier de liaison, un cahier de vie et un cahier de texte numériques.
C'est une application qui permet échanger facilement entre l'école et les familles mais restons vigilants au droit à la déconnexion !

Assurance scolaire



Elle est obligatoire pour les sorties facultatives (hors des horaires de classe). Une attestation vous sera demandée à la rentrée.

Elle doit comporter :

- le nom, le prénom et la date de naissance de votre enfant
- la mention « attestation d'assurance scolaire »
- la mention « **responsabilité civile** »
- la mention « **individuelle accident** »
- la durée de validité

Renseignez-vous auprès de votre assureur.

Soins médicaux



Si votre enfant a besoin de soins particuliers durant le temps scolaire (allergies ou autres), il faudra mettre en place un **Plan d'Accueil Personnalisé (PAI)**. Demandez rapidement le formulaire à remplir à la direction de l'école.

En l'absence de PAI, aucun médicament ne peut être administré à l'école et il est formellement interdit aux enfants d'en avoir sur eux.

Coopérative scolaire



A la rentrée, l'école vous proposera d'adhérer à la coopérative scolaire. Elle permet : l'achat de jeux, livres, divers matériels, l'organisation de certaines activités.

Elle fonctionne sous le couvert et le contrôle de l'OCCE, organisme public. **Merci d'avance pour votre participation.**

Conseil d'école



Les élections des parents délégués auront lieu dès le mois d'octobre. Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'école, vous pourrez vous inscrire sur une liste de candidature auprès de la Directrice.

Si vous êtes élu, vous pourrez participer aux trois conseils d'école de l'année en présence des enseignants et des élus municipaux.

La Marelle des Fleurs



C'est une association de parents d'élèves de la commune qui organise des manifestations tout au long de l'année pour récolter des fonds afin d'offrir aux enfants de l'école des sorties scolaires et une magnifique Kermesse de fin d'année !

La Marelle des Fleurs a besoin de parents volontaires et bénévoles, elle compte sur vous !